

REPÉRER LES RESSOURCES EXTERNE POUR VOUS AIDER

Fiche réalisée par les contributeurs (Aract Occitanie, ARCMSA Occitanie, Carsat Languedoc-Roussillon et Carsat Midi-Pyrénées, CMIST, Direccte Occitanie.) de l'action 1.8 du PRST : Développer une offre de services à destination des entreprises pour promouvoir le vieillissement actif.

Acteurs	Possibilité d'aide...				Aides financières possibles	Missions
	Lancer la démarche	Analyser	Identifier actions et plans d'action	Pérenniser la démarche		
Services de santé au travail (SSTI)	✓	✓	✓	✓	✓ (selon les SSTI)	<p>Pour éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, 4 missions sont réalisées par les SSTI pour développer une stratégie globale de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillance de l'état de santé, • les actions en entreprise, • le conseil, • la traçabilité et la veille sanitaire.
Carsat	✓	✓	✓		✓	<p>La Carsat a trois missions principales à mettre en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer et payer la retraite par répartition 2. Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé 3. Prévenir et tarifier les risques professionnels <p>Dans ce dernier point, elle est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, leur prévention est un investissement.</p>
MSA	✓	✓	✓	✓	✓	<p>La MSA a en charge la prévention des risques professionnels et plus généralement, les conditions de travail de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprises. Elle développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole.</p>
Direccte Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	✓					<p>Les services de la Direccte outre leur mission de contrôle, peuvent conseiller les entreprises et organismes professionnels.</p> <p>Ils peuvent notamment rappeler la réglementation applicable, orienter vers des dispositifs d'aide technique ou financière, faciliter le partage entre les acteurs du projet, positionner les conditions de travail comme facteur de progrès dans les entreprises, accompagner des dispositifs territoriaux de développement des emplois et compétences et veiller à la qualité du dialogue social.</p>
Aract	✓	✓	✓	✓	✓	<p>L'Aract Occitanie a pour mission d'accompagner et d'outiller les entreprises et les partenaires sociaux dans la mise en place notamment de démarche de promotion de la santé au travail et de la qualité de vie au travail. L'Aract peut intervenir lors de toutes les étapes d'une démarche de prévention en questionnant le travail, ses conditions de réalisation, son organisation, les compétences et les relations professionnelles.</p>
Consultants	✓	✓	✓	✓		<p>Des cabinets de consultants et des consultants-indépendants sont en mesure de travailler sur ces questions de vieillissement et peuvent vous accompagner dans vos projets à la fois dans la construction de la démarche, l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ Rôles et missions des professionnels des SSTI

Le **médecin du travail** a comme mission de :

- veiller à la santé de la population au travail,
- conseiller les salariés et l'employeur sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail,
- favoriser le maintien à l'emploi,
- participer à des études et recherche, etc.

Pour ce faire, il anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire composée de :

• **Infirmiers en santé travail** (ces professionnels réalisent des visites dans le cadre des du suivi individuel de santé dans le cadre de protocoles, concourent à la réalisation d'action en milieu de travail, etc.)

• **les préventeurs** ont des compétences techniques et organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail. Ils réalisent des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui. Ils communiquent leurs résultats aux médecins du travail.

➤ Rôles et missions des professionnels de la Carsat

Par ses actions de conseil et de contrôle en entreprise, la Carsat joue pleinement son rôle d'assureur des risques professionnels. Elle améliore les conditions de travail des salariés en mettant en œuvre des :

- Des actions ciblées,
- Une assistante technique adaptée,
- Des incitations financières pour faciliter les investissements en prévention,

En donnant accès à ses ressources documentaires et à ses statistiques. Elle joue son rôle d'assureur :

• En assurant les établissements pour le risque professionnel accident du travail et maladies professionnelles.

• En notifiant leur taux de cotisation aux établissements.

COORDONNÉES

- Carsat Languedoc-Roussillon : <https://www.carsat-lr.fr/>
- Carsat Midi-Pyrénées : <http://www.carsat-mp.fr/>

➤ Rôles et missions des professionnels de la MSA

Les équipes santé-sécurité au travail développent en permanence des outils pour les actions de prévention : modules de formation, supports de sensibilisation et de communication, argumentaires, diagnostics, etc... Elle s'appuie sur des compétences techniques et réglementaires des différents risques ainsi que sur une approche pluridisciplinaire alliant ergonomie, psychosociologie, hygiène et sécurité et démarche participative.

COORDONNÉES

- MSA Grand Sud : <https://grandsud.msa.fr/lfy>
- MSA du Languedoc : <http://www.msalanguedoc.fr/>
- MSA Pyrénées Nord : <http://www.msa-mpn.fr/>
- MSA Pyrénées Sud : <http://www.msa-mps.fr/>

➤ Rôles et missions de la Direccte

COORDONNÉES

- Service d'inspection du travail compétent pour votre entreprise : <https://lespacedescartes.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=999f875bef97410babceb799bc5cfb67>
- Dossiers relatifs à la santé au travail sur le site ministériel : https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/?max_articles=12

➤ Rôles et missions des professionnels de l'Aract

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Occitanie est une structure associative paritaire au service des entreprises, des salariés, et des partenaires sociaux régionaux qui appartient au réseau Anact-Aract.

Son objectif : améliorer les conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, promouvoir des démarches d'innovation sociale, en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.

Pour cela, l'Aract conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés sur le terrain dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance.

Les entreprises de moins de 300 salariés peuvent également solliciter le FACT (Fonds d'Aide pour l'Amélioration des Conditions

de Travail) pour financer leur projet d'amélioration de conditions de travail (<https://www.anact.fr/services-outils/services/financer-un-projet-damelioration-des-conditions-de-travail-fonds-fact>).

COORDONNÉES

- Aract Occitanie : http://occitanie.aract.fr/SWAM_24_PORTAIL/SWAM_24_Accueil#.Xduiv79CdME
- Dossier Usure professionnelle : <https://sway.office.com/FhqCH4G0wJnUxLx7>